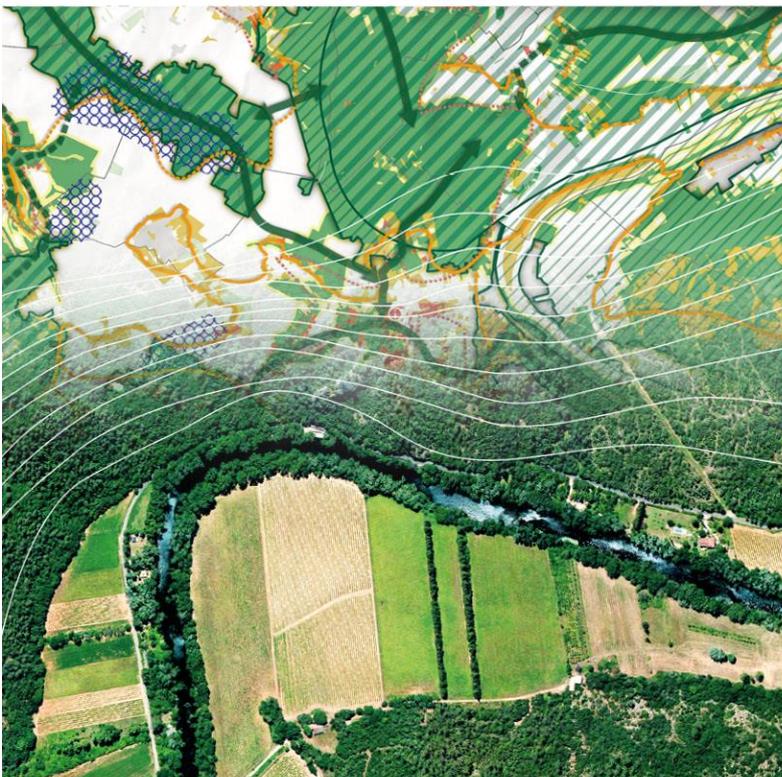


- Projet de reconversion du site Enedis
avenus Brancolar à Nice



ANNEXES FACULTATIVES À LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

SOMMAIRE

1.	Contexte de la nouvelle demande d'examen au cas par cas	3
2.	Liste des études annexées à la présente demande	3

1. CONTEXTE DE LA NOUVELLE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Le projet sur le site Enedis Brancolar est un projet qui a fait l'objet de nombreuses réflexions. Un premier projet a fait l'objet d'études approfondies et d'une demande d'examen au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact (**projet non soumis à étude d'impact en août 2020**). Néanmoins, ce projet ne répondant aux enjeux d'un point de vue urbain et architectural il a été décidé de l'abandonner et d'organiser un concours d'architecte sur la base duquel l'agence Rougerie Tangram a été retenue.

La mise en œuvre du projet est conditionnée à la mise en compatibilité du document d'urbanisme (PLUm Nice Côte d'Azur) via une Déclaration de Projet. Cette Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUm est **en cours d'instruction et la MRAE a été saisie le 12 janvier 2023 au titre de l'évaluation environnementale du PLUm.**

La présente demande d'examen au cas par cas est donc mise à jour par rapport à celle de 2020 pour prendre en compte les évolutions du projet.

Le projet a évolué au regard de son insertion urbaine et architecturale.

2. LISTE DES ÉTUDES ANNEXÉES À LA PRÉSENTE DEMANDE

1. Arrêté préfectoral de 2020 ;
2. Expertise écologique qui comprend 3 phases : Juin 2020, Octobre 2020, Janvier 2022;
3. Etude flux mobilité;
4. Etude trafic ;
5. Etude Air;
6. Etude Bruit.